



A.C.B. CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée

35 avenue Gustave Eiffel

21000 DIJON

**Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes
désigné sur la transformation de la société A.C.B. CONSEIL, Société à
Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

A.C.B. CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée

35 avenue Gustave Eiffel

21000 DIJON

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes désigné sur la transformation de la société A.C.B. CONSEIL, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des Associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le total du chiffre d'affaires réalisé sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 s'élève à 200 061 € contre un chiffre d'affaires de 223 169 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort à 19 751 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 8 881 € au titre de l'exercice précédent.



- Le montant des capitaux propres s'élève à 71 579 € au 31 décembre 2023 y compris un capital social de 56 000 € et un résultat net de 17 087 €. L'actif de la société au 31 décembre 2023 est composé notamment d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières pour un montant net de 83 308 €, de créances clients pour un total de 20 090 € et de disponibilités pour 4 216 €. Les dettes financières s'élèvent à 35 834 €.
- Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 a été affecté en totalité en Autres réserves après apurement du report à nouveau débiteur, lors de l'assemblée générale du 28 juin 2024.

MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dijon, le 20 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation

Exco Socodec

Loïc VALICHON